

## RÉSOLUTION NO. 39

Assemblée générale annuelle  
Résolution n° 39/00  
Du 11 au 13 juillet 2000, Ottawa, Ontario

**objet :**  
**dispense de remboursement des prêts ayant trait aux revendications territoriales**

proposée par :  
chef ernest campbell, première nation de musqueam

appuyée par :  
chef norman john, première nation de gitwangak

adoptée

**ATTENDU QUE** les Premières Nations sont obligées de participer à un soi-disant processus de « revendications » territoriales à sens unique, où le gouvernement fédéral tient le rôle de juge et partie et se trouve ainsi mêlé à un conflit d'intérêts de taille;

**ATTENDU QUE** la perte de terres traditionnelles et de ressources a laissé plusieurs collectivités des Premières Nations dans la pauvreté, pendant que les gouvernements fédéral et provinciaux s'enrichissent de l'exploitation des ressources des Premières Nations;

**ATTENDU QUE** les Premières Nations doivent emprunter de l'argent et s'endetter pour prendre une part active au processus visant à rétablir leurs droits et titres fonciers, et ce parfois sur de longues périodes qui se traduisent en des millions de dollars;

**ATTENDU QUE** le Canada a effacé les dettes de nombreux autres pays pour des montants excédant plusieurs centaines de millions de dollars;

**POUR CES MOTIFS**, les Chefs en assemblée appellent du Canada pour qu'il efface les dettes des collectivités des Premières Nations prenant part au processus de « revendications » territoriales, et qu'il fournisse les ressources nécessaires pour permettre à ces mêmes collectivités de participer adéquatement à tout autre processus entourant les droits et titres fonciers des Premières Nations;

**POUR CES MOTIFS**, les Chefs en assemblée demandent au Chef national de travailler avec le Comité exécutif à la mise en œuvre, à point nommé, de la présente résolution.